



## AVIS APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° AOI N°003/2025/FSA

Le **Fonds de Solidarité Africain (FSA.)**, Institution Financière Internationale basée à Niamey (République du NIGER) lance un appel d'offre pour les travaux de construction relatifs à l'extension de ses infrastructures (Phase II) à son siège sis à Niamey (NIGER). La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises ou groupements d'entreprises implantés dans un des Etats membres du Fonds, en règle vis à vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.

1. Les travaux objet du présent appel d'offres sont constitués en trois lots :
  - Lot 1 : Travaux de Réhabilitation, Réaménagement et Extension au Siège du FSA.
  - Lot 2 : Travaux de Construction d'une Résidence pour le FSA.
  - Lot 3 : Travaux de Construction d'une Villa pour le FSA

**Un candidat peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être adjudicataire de plus de deux (2) lots.**

2. Le FSA sollicite des offres sous plis fermés pour la réalisation des travaux ci-dessus indiqués. Les soumissionnaires peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) dans les locaux du FSA.
3. Les exigences en matière de qualifications des soumissionnaires figurent dans les DPAO pour les informations détaillées.
4. Les dossiers d'appel d'offres pourront être retirés par les soumissionnaires au siège du FSA sis **617, Avenue Morou (Ex Avenue du Président KARL CARSTENS) PL 005. Niamey, Niger** · Téléphone + (227) 20 72 26 32/33/34 contre paiement de Cinq cent mille (500 000) Francs CFA à partir du

mercredi 05 février 2025. Ce montant correspond au prix de vente non remboursable du dossier.

5. En cas de groupement, chaque membre doit se procurer un exemplaire du dossier d'appel d'offres. L'acte de groupement doit obligatoirement être établi par devant notaire.
6. Toutes les offres doivent être déposées physiquement et par voie électronique aux adresses indiquées dans le DPAO au plus tard le **mardi 04 mars 2025 à 9 heures précises** et être accompagnées sous peine d'être rejetées des pièces suivantes :
  - une lettre de soumission ;
  - une caution bancaire d'au moins 2 % du montant du marché ;
  - une attestation de régularité fiscale (ARF), se rapportant au présent appel d'offres, attestant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la législation fiscale ;
  - une attestation d'inscription au registre de commerce ;
  - une attestation de non faillite et de non liquidation judiciaire datant de moins de trois mois ;
  - l'acte de groupement éventuellement ;
  - Une copie de l'offre.
7. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes et examinées à huit clos par le Comité d'Appel d'Offres du FSA.
8. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et des DPAO.
9. Le FSA se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

**La Direction Générale**